15. Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD»

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel.

A ce titre, les renseignements transmis par les associations dans le cadre de leurs demandes de subvention font l'objet d'un traitement informatisé par le service de la vie Associative, géré par le responsable du traitement, à savoir Monsieur le Maire, indispensable aux relations conventionnelles ou partenariales. Ces données sont par ailleurs, susceptibles d'être transmises au service Communication, Protocole et aux directions fonctionnelles de la collectivité dans le cadre de la communication institutionnelle de la Ville. La base juridique du traitement est l'intérêt général et l'intérêt public local. Elles seront conservées, en référence à la durée d'utilité administrative en vigueur, pendant, au minimum, **10 ans** pour les dossiers bénéficiant d'une subvention et **2 ans** pour les autres.

Il convient alors d'obtenir votre consentement [8] :

En soumettant ce formulaire, déposée par l'association nommée _____ dont je suis le représentant légal.

j'accepte que les informations de ce formulaire (coordonnées) soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me contacter (mail / courrier / téléphone) dans le cadre de l'activité associative qui en découle. Elles sont susceptibles d'être transférées à divers services municipaux (protocole, mairie et mairie annexe, etc.) pour vous convier à des événements organisés par la Ville (notamment cérémonie des voeux).

j'accepte que la Mairie communique ces coordonnées à un tiers demandeur, correspondant à l'activité associative, dans le cadre du guide des associations.

je refuse le traitement de mes données personnelles, et souhaite être contacté uniquement sur l'adresse du siège social de l'association.

Conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) en contactant le délégué à la protection des données C.D.G.10, Parc du Grand Troyes, 2 rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE SAVINE (Aube) ou dpa@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

Nom et Prénom du / de la Président(e)	Nom et Prénom du / de la Trésorier(ère)	
Signature du / de la Président(e)	**Signature du / de la Trésorier(ère)**	**Cachet de l'association**
		Insérez votre cachet ici
Fait à	**Le**	
	___/___/_____	

8 Cochez la/les case(s) correspondante(s)